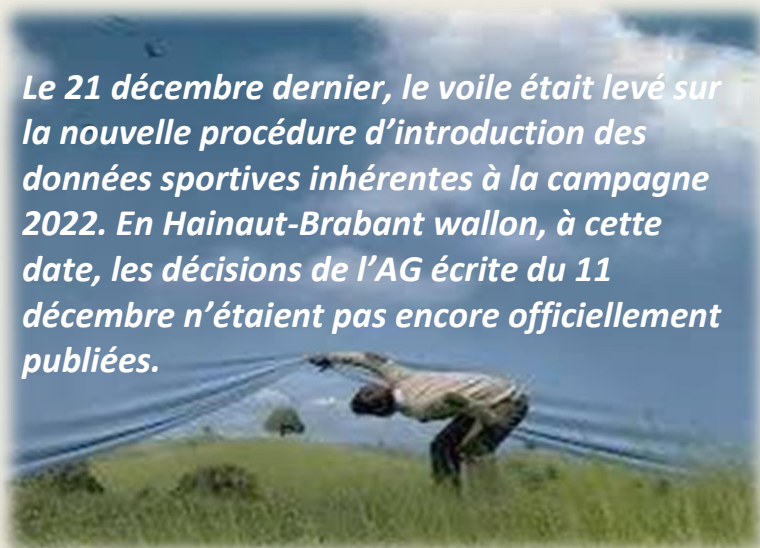


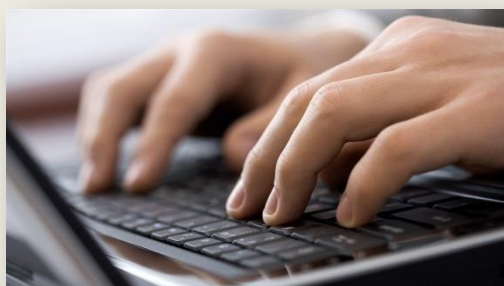


Le 21 décembre dernier, le voile était levé sur la nouvelle procédure d'introduction des données sportives inhérentes à la campagne 2022. En Hainaut-Brabant wallon, à cette date, les décisions de l'AG écrite du 11 décembre n'étaient pas encore officiellement publiées.



« *Enfin !* ». En terme linguistique, cet adverbe indique, une conclusion après une énumération. Il fut, à coup sûr, repris, le mardi 21 décembre dernier, par des dirigeants colombophiles à la découverte, dans leur boîte mail, de l'objet « *Encodage-programme concours* » de l'e-mail reçu. Aucun doute à ce sujet n'est permis ! Mais quelle sorte d'« *Enfin !* » à vrai dire ? Un « *Enfin !* » de soulagement ? Un « *Enfin !* » de perplexité ? Un « *Enfin !* » de... ?

Initiative. Pour tenter de répondre à ces interrogations, « *Coulon Futé* » a rencontré des personnes directement concernées par ce mail. En



réalité, des acteurs qui, dans les prochains jours, seront chargés d'accomplir la tâche administrative inédite consistant à introduire, sur une plate-forme informatique prévue, la copie sportive 2022 de leur société, de leur groupement ou de leur entente.... Cette rencontre a permis de leur poser les questions précitées mais bien d'autres encore, Ces

« *auxiliaires* » de la première ligne ailée, provenant de différents coins de Wallonie, ont répondu à l'appel en acceptant le deal proposé qui, par prudence rédactionnelle, leur garantissait leur anonymat dans l'espoir de pouvoir découvrir leur ressenti profond.

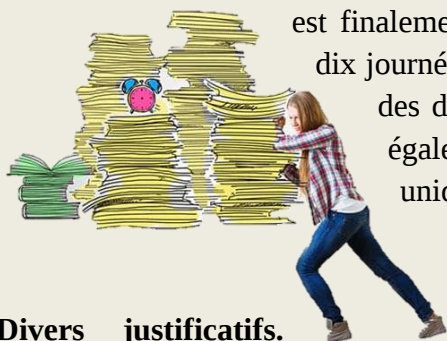
Tant il est important que les amateurs se rendent compte des difficultés rencontrées par leurs dirigeants de sociétés, très souvent des bénévoles, qui « *se mouillent* » pour leur assurer le plaisir de jouer. Mais par contre qui ne souhaitent pas se transformer, à la moindre occasion, en « *punching-balls* » ou en « *citrons à presser* ». Rassurez-vous, dans le milieu ailé, la critique est toujours permise et possible, mais elle doit être pensée, réfléchie, argumentée... En un mot, elle doit être constructive...

Contexte. Il devient lassant de répéter que, durant la préparation de 2022, l'attente fut, à diverses reprises, longue et parfois oppressante. Le dernier exemple en date le prouvant n'est autre que ce délai imposé avant de connaître les modalités et la procédure à suivre pour « *pouvoir in fine rentrer* » au siège fédéral les constitutions d'ententes, itinéraires et zones de



participation 2022 (à entériner, dans un premier temps, par les instances de l'EPR et, dans un second, par celles de l'AG nationale de février 2022).

C'était un fait indéniable ! Au fil des jours qui s'écoulaient, le rapprochement de la classique date butoir du 31 décembre des années précédentes apportait sa dose de stress. Cette dernière est finalement reportée au 20 janvier car le délai « squelettique » de dix journées au 21 décembre rendait périlleuse et difficile la collecte des données sportives. Ce décalage forcé doit-il, lui aussi, être également mis sur le dos du Covid ? A vrai dire... pas uniquement...



Divers justificatifs. Une première raison du report décrété découle sans surprise de la pandémie de ces deux dernières années qui, durant la première partie de la trêve hivernale 2021, a évidemment perturbé le rythme attendu d'une préparation classique de saison en temps normal. Cet argument justificatif, personne n'oserait le contester car tant des informations parfois lacunaires que des bruits non fondés ont été les adjuvants d'une ambiance parfois délétère.

Une autre plausible raison du report décrété pourrait résider dans l'optimisation recherchée de la plateforme informatique fédérale réservée à l'introduction des données sportives. Cette dernière pourrait avoir joué un rôle de frein. L'univers digital, qui a soulevé et soulève toujours la place de l'être humain, a transformé les modes de pensées et la relation au monde. Cette innovation technologique a initié un mouvement irréversible. Aussi, si elle désirait se trouver au « goût du jour », la colombophilie ne pouvait pas ignorer le « raz-de-marée » informatique, certes coûteux dans un premier temps, mais laissant poindre par la suite des avantages dans divers domaines. Toutefois un péril menace si le recours à l'informatique est poussé à l'extrême au point de devenir un domaine réservé aux initiés. Ce qui créerait alors des monopoles et, par la même occasion, des groupes tributaires d'une assistance extérieure. Car un sérieux risque de décrochage, notamment par défaut de connaissances suffisantes, est en veille : la génération actuelle des présidents, même si elle est de bonne volonté, n'a pas nécessairement reçu une formation adéquate. La « chasse » aux informations réalisée ces derniers jours par des sociétés auprès de mandataires (la légitime question « *Sont-ils suffisamment experts en la matière ?* » peut être posée) est un avertissement à ne pas sous-estimer.

Un remake de la querelle des Anciens et des Modernes ?

Nécessité et volonté fédérale délibérée de suivre l'évolution informatique pour ne pas « être dépassé » à un certain moment engendrent des effets collatéraux dans le monde colombophile où la moyenne d'âge est très élevée. Toute représentation graphique abordant ce sujet est bigrement parlante. Il n'est pas utopique de rappeler que des colombophiles d'un âge avancé ont été, à un certain moment, envahis de doutes face à « l'incursion informatique ». Devaient-ils se remettre en question ? Devaient-ils investir en temps et en argent ? Pour finalement en tirer quels avantages ? Au bout du compte, ces questions directes ne représentaient rien d'autre que des résultantes apparentées à la



professionnalisation recherchée et poussée à l'extrême de la colombophilie. Tant des enjeux, et non des moindres, sont véhiculés ! Tant l'éthique exige de garantir la rectitude du sport devenu complexe dans certains domaines. Tant le culte de l'information immédiate est prôné. Ces constats imposent à la colombophile d'être en permanence à la pointe, de se montrer avant-gardiste tout en s'efforçant d'apporter des avantages aux affiliés et de préserver ceux déjà acquis. Ce qui n'est pas gagné d'avance.

Qui perd gagne ou qui gagne perd ? Le « *On hasarde de perdre en voulant trop gagner* » du fabuliste Jean de La Fontaine cernerait-il le présent contexte ailé ? Voilà certes une question délicate et épineuse. L'encodage des concours mis au point présente un double coût. Un coût financier d'abord de par la création et la mise sur pied d'un outil performant mais onéreux permettant de le réaliser et qui sera en principe amorti au fil des années. Un double coût humain ensuite. La procédure arrêtée décharge le personnel fédéral en reportant la charge de travail sur les sociétés (en l'occurrence sur des personnes généralement bénévoles) de plus en plus sollicitées par les « *contraintes* » informatiques arrêtées au préalable. Cependant, par honnêteté intellectuelle, il sied de reconnaître que le présent travail supplémentaire demandé aux sociétés s'avère un acte ponctuel unique hors période de compétition. Une démarche infime par rapport à l'encodage global des données ailées 2022 du pays. Mais la prudence est néanmoins conseillée dans les rangs du personnel fédéral car la justification de sa présence reste toujours tributaire du volume des prestations à fournir. En cas d'insuffisance constatée à ce niveau, des décisions risqueraient d'impacter un poste conséquent des dépenses reprises au bilan annuel de l'asbl... en le réduisant.



Manuel d'emploi. Pour mener à bon terme l'encodage informatique demandé des concours, un manuel explicatif de neuf pages était annexé au mail. Que retenir au terme de la découverte de ce document difficile à synthétiser ? Deux caractéristiques certainement. *A première vue, sa présentation didactique et aérée.* Le travail réalisé est structuré et parsemé de printscreen illustrant le texte explicatif rédigé. Leur visualisation aide et sert de garant éventuel lors de l'introduction de données. *Ensuite, la présence d'un fil conducteur à scrupuleusement respecter.* Ce qui nécessite une unité de vue sportive au sein de toute entente pendant toute la saison. Un exemple permet de comprendre plus aisément la cohésion indispensable.

Encoder les données d'un groupement exige donc le respect d'un strict protocole. Explications ! Le concours principal (le général en d'autres mots) est impérativement introduit en tout premier lieu avec les bureaux participants (les sociétés dudit groupement) et d'autres renseignements organisationnels. Lorsque cette démarche est réalisée, c'est-à-dire est complète, correcte et entérinée, les sociétés constituant le groupement sont averties, par message à l'écran, qu'elles peuvent à leur tour commencer à introduire leurs doublages arrêtés... Toutes les sociétés, par cette procédure, ne peuvent que respecter la politique sportive collégiale prise au départ. Ce qui, soit dit en passant, ne constituerait aucun obstacle insurmontable pour un jour envisager un nouveau stade de rationalisation de l'actuel canevas des ententes.

Il faut aussi être conscient qu'à la fin janvier toute modification à apporter à l'encodage réalisé par une société ne sera plus possible, seul un recours au comité de l'EP/EPR le



permettra en cas d'avis favorable. La zone de participation, pouvant de nouveau être présentée sous la forme d'une carte comme en 2021, reste stable pendant la campagne, mais la possibilité de la modifier est toutefois permise. Et ce, dans le cadre uniquement des concours spéciaux autrement dit dans celui des concours organisés les jours fériés ou de kermesse.

Un questionnaire. Toutes les personnes contactées par « *Coulon Futé* » ont un point commun. Elles disposent d'une expérience reconnue car, lors des années précédentes, elles avaient rempli les documents de la version papier à rentrer au secrétariat de l'EP/EPR. En décembre, elles ont reçu de « *Coulon Futé* » un questionnaire, délibérément non dirigiste, pour ne pas courir le moindre risque de biaiser l'enquête. Mais par contre ledit questionnaire envoyé tente de percevoir et de cerner les coulisses de l'opération encodage sous sa formule inédite. Les questions reprises proposaient d'éventuelles pistes de réflexion aux femmes et aux hommes qui ont accepté le deal proposé. Ce qui leur a permis de s'épancher, en toute liberté et en toute connaissance de cause, sur différents points marquants de l'opération-encodage qu'ils ont peut-être déjà effectuée à ce jour ou sont sur le point de le faire.

Un florilège d'avis. Il va de soi que la rédaction des témoignages émanant des interlocuteurs rencontrés ne contribue pas à les identifier par respect du deal passé. Car ce serait dommage si la lecture des propos émis se résume à un simple jeu du portrait au détriment d'une réflexion constructive.

Le premier intervenant (un homme ? une femme ?) est un(e) septuagénaire qui livre



un ressenti traduisant une vue d'ensemble en plantant un décor des plus réalistes. « *La digitalisation et l'informatisation de la RFCB est un fait indéniable depuis plusieurs années. En soit, rien de plus normal. L'informatique et les techniques nouvelles sont omniprésentes à l'heure actuelle. La RFCB est dans la logique de cette évolution. Le point négatif est que la fédération se décharge de plus en plus des charges administratives en les reportant sur les sociétés. Les membres du CAGN sont-ils conscients des difficultés que doivent rencontrer certaines sociétés dont les dirigeants, très souvent d'un certain âge, ne disposent pas des bases et des prérequis informatiques nécessaires ? Cette façon d'opérer risque à terme d'en décourager plus d'un avec pour conséquence la disparition de sociétés et le déclin inexorable de la colombophilie.* ».

Cet intervenant a reçu une formation informatique dans le cadre de sa carrière professionnelle. C'est donc, en faisant référence à sa propre expérience, extérieure au milieu ailé, qu'il juge que le mode opératoire à respecter pour encoder les renseignements apparaît clair et ne devrait pas poser de gros problèmes pour toute personne familiarisée à un PC et à l'informatique. Colombophile depuis près d'un demi-siècle, il occupe diverses fonctions, celle de président de société, de trésorier d'une entente approchant la centaine de membres. Son expérience informatique l'a convaincu à accepter l'encodage des enjeux nationaux.

Cet intervenant a tenu à faire remarquer qu'il n'a toujours pas, en cette fin décembre, encodé les données 2022 demandées par son EPR. Il a précisé qu'il ne disposait pas du PV de la dernière réunion du comité dudit EPR du 8 décembre actant les décisions finales définitives suite aux éventuelles ultimes demandes de modifications introduites. Ce qui lui impose de la prudence car il craint de devoir, pour sa ligne de vol, se conformer aux itinéraires provisoires délivrés dans le mail du 9 novembre annonçant l'ordre provisoire de l'Assemblée générale. Ce qui lui pose problème suite à l'absence d'une grande vitesse à certaines dates et à la programmation en août de Salbris en petit demi-fond. (« *Coulon Futé* » : *suite à l'information*



prise auprès d'une source compétente et autorisée, les contraintes de l'intervenant s'estomperont lors de l'encodage car les itinéraires officiels des spécificités à une nuit de panier relevant de la compétence de l'EPR sont repris par le programme informatique.).

Conformément aux statuts, son entente a tenu, en fin septembre, une assemblée générale. Son ordre du jour ne pouvait reprendre la thématique de la « copie informatique » à réaliser, non connue à cette date et qui, selon ses dires, n'aurait intéressé aucun amateur. De manière concrète, résumait-il, l'encodage à réaliser est tributaire de la célérité manifestée, à l'égard de la société principale, par ses pairs de l'entente. A titre d'information, les sociétés participantes de son entente ont été contactées pour définir la trame générale, mais, pour l'heure, des réponses sont toujours en attente. Ce qui explique, en cette fin décembre, la non-introduction des différents programmes et l'impossibilité de vérifier si les renseignements à fournir sont suffisants ou parcellaires.

A suivre...

